Conditions Particulières de Réparation – Smartphones et Tablettes

1. Objet

Les présentes conditions particulières complètent les conditions générales de vente et s'appliquent à toutes les prestations de réparation de smartphones et tablettes (ci-après « l'Appareil ») réalisées par **La Puce Informatique sis au 1 bis avenue des combattants 22600 Loudéac**(ci-après « le Prestataire ») pour le compte du client (ci-après « le Client »). Elles définissent notamment les engagements respectifs des parties, les modalités de réparation, et la responsabilité du Prestataire dans le cadre des prestations fournies.

2. Acceptation des Conditions

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions particulières avant le dépôt de son Appareil et les accepte expressément.

3. Dépôt et diagnostic de l'appareil

Avant toute intervention, l'Appareil est examiné par le Prestataire afin d'établir un diagnostic. Le Client est informé du coût prévisionnel de la réparation.

Le Client s'engage à **sauvegarder toutes ses données personnelles** avant le dépôt de l'Appareil, le Prestataire ne pouvant être tenu responsable d'une perte de données éventuelle.

4. Propriété et garantie des pièces

Le Client garantit être le propriétaire légitime de l'Appareil déposé. Il garantit également qu'il n'est pas volé ou acquis de manière frauduleuse.

5. Obligations légales du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- fournir une information claire sur les prestations proposées et leur prix ;
- permettre au Client de choisir entre des pièces neuves ou, le cas échéant, des pièces issues de l'économie circulaire lorsque cela est applicable conformément aux articles R224-30 et suivants du Code de la consommation ; Légifrance
- respecter les obligations légales en matière de réparation, telles que prévues par le Code de la consommation et les réglementations en vigueur.

6. Responsabilité liée à l'intervention

Le Prestataire met en œuvre tous les moyens raisonnables pour effectuer les réparations conformément à l'état de l'art technique.

Cependant, en raison de la conception de certains appareils (notamment les smartphones et tablettes dotés d'écrans collés ou assemblés de manière non modulable), il peut être nécessaire de **décoller l'écran** pour accéder à certaines pièces internes (telles que la batterie). Dans ce contexte :

1. **Le Client reconnaît que l'état interne de l'Appareil avant réparation n'est pas totalement vérifiable** avant ouverture (par exemple présence de chocs, fissures cachées, oxydation, usure interne, etc.) ;
2. **Le Prestataire ne peut connaître ni contrôler l'existence de dommages antérieurs** à l'intervention qui pourraient fragiliser l'Appareil ;
3. **Le Client accepte expressément les risques liés au démontage de l'Appareil**, y compris lorsqu'il est nécessaire de décoller l'écran pour le remplacement de la batterie ou d'autres composants ;
4. Par conséquent, **le Prestataire ne peut être tenu responsable des dommages accidentels survenant lors du démontage ou du remontage**, dès lors que ces dommages sont imputables à la conception de l'appareil, à l'état interne non visible avant ouverture, ou à des chocs antérieurs.
   Le dépôt de l'Appareil emporte acceptation de ces risques par le Client.

7. Garantie des prestations

Sous réserve des dispositions légales, le Prestataire garantit ses réparations contre tout défaut d'exécution pendant une période définie sur le devis ou le bon de réparation, sauf en cas de :

- chocs, accidents, oxydation, mauvaise utilisation post-réparation ou intervention ultérieure par un tiers ;
- usure normale ou défauts antérieurs non réparés ;
  Cette garantie n'exclut pas les garanties légales du consommateur prévues par les articles L. 211-4 et suivants du Code de la consommation. reparation-telephonie.fr

8. Responsabilité

La responsabilité du Prestataire est limitée au montant de la facture relative à la prestation réalisée. Le Prestataire ne peut être tenu responsable des dommages indirects, pertes de chiffres d'affaires, pertes de données, ou autres préjudices immatériels subis par le Client.

9. Force majeure

Le Prestataire ne peut être tenu responsable en cas de retard ou d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure.

10. Protection des données personnelles

Les données personnelles du Client sont traitées conformément à la réglementation applicable. Leur collecte est nécessaire à la gestion de la réparation.

11. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions sont régies par le droit français. Tout litige relatif à leur interprétation ou exécution sera soumis aux tribunaux compétents conformément au Code de procédure civile.